

D'Harzillemont, sa famille et ses filles

Nous avons déjà publié en 1956 une partie d'un dossier trouvé dans les papiers de notre collègue H. de Sarrau. Après l'étude consacrée à Hélène d'Harzillemont (1) et aux notes relatives à deux autres enfants (2), nous voudrions publier encore quelques pages de ce dossier.

Ce manuscrit est de la main d'H. de Sarrau, mais c'est la copie d'une étude et de notes éparses émanant d'Ulysse Bigot. Nous croyons que la meilleure manière d'être utile aux chercheurs est de publier ces notes telles qu'elles sont, incomplètes et résumées...

Sœur Paule Harzillemont

Les vieilles traditions ne doivent pas être complètement dédaignées. En les examinant de près, il est rare qu'on n'y découvre pas quelques parcelles de vérité.

La grand-mère de celui qui écrit ceci, née à Fronsac vers le commencement du siècle dernier, bonne vieille à coiffe blanche tuyautée, illétrée comme ses grand-mères, racontait qu'autrefois, aux temps lointains, un terrible tyran, soudard de sac et de corde, avait pendant de longues années épouvanté notre pays, détroussant les voyageurs, pillant, volant dans les maisons, assassinant ceux qui essayaient de résister, mettant à mal les femmes et les filles, bravant la justice qui n'osait et ne pouvait l'atteindre dans son repaire de Fronsac.

Enfin, certain jour qu'il traversait en bateau la rivière à Saint-Pardon, ses gardes, engeance redoutable comme lui, l'avaient poignardé en criant « Sans pardon ! » Puis ils avaient tranché sa tête qu'ils étaient venus accrocher à notre tour du Grand Port.

Ce n'était pas un conte.

Mettons qu'au lieu d'être assassiné à Saint-Pardon, le bandit fut décapité à Bordeaux par arrêt du Parlement du 23 septembre 1620, nous avons là l'histoire exacte, à peine déformée par la légende, d'Her-cule d'Harzillemont, capitaine, gouverneur du château de Fronsac pour François, comte de Saint-Paul, duc de Fronsac et de Château-Thierry, pair de France. Trois siècles de légende ont à peine déformé la vérité.

Guinodie et Souffrain, ce dernier surtout (T. II, p. 356, 380) ont suffisamment raconté les faits pour qu'il y ait à les réexposer. Depuis eux, en 1889, l'un des plus grands maîtres de l'érudition historique M.

(1) Revue n° 79 et 80, p. 21 et 57.

(2) Revue n° 82, p. 102.

Ph. Tamizey de Larroque, a rassemblé en un article publié par les *Actes de l'Académie de Bordeaux* (3) tout ce que ses immenses explorations d'archives et bibliothèques de Paris lui avaient permis de raconter sur le redoutable gouverneur. Ce qu'il nous apprend du personnage lui-même est pourtant assez maigre, et il le doit en grande partie, non pas aux documents de Paris, mais à la *Chronique de Jean de Gaufreteau*, curé de Libourne, contemporain de d'Harzilemont, que M. Jules Delpit venait d'exhumer des archives du château de La Brède (4).

M. Tamizey de Larroque accepte ce que dit Gaufreteau de l'origine noble et picarde du gouverneur de Fronsac « Picard de nation, homme robuste é bien estofé », et il ajoute que cette origine lui paraît vraisemblable, d'Harzilemont ayant pu venir de Picardie en Guyenne à la suite du comte de Saint-Paul. Il avoue cependant que les recherches faites aux archives de la Somme ne lui ont rien donné.

Toujours d'après Gaufreteau, il estime que d'Harzilemont pouvait avoir 60 ans lorsqu'il fut exécuté, mais il est obligé de reconnaître que ce nom si tristement célèbre demeure imprécis pour lui : il le trouve écrit Darzilemont, Harzilemont, Arzilemont, Argillimont, Arsilemont et il adopte d'Arzilemont, un des plus défectueux, nous allons le voir.

Pourquoi n'a-t-il pas inséré dans sa notice la condamnation à mort du 23 septembre 1620 publiée par Souffrain ?

On peut en présumer le motif. Souffrain lui (à T. de Larroque) lui est suspect ; il n'a aucune confiance dans sa documentation. Cette fois-ci pourtant, Souffrain donne un texte authentique. Nous possédons ce même jugement en copie manuscrite du XVII^e siècle cousue dans un exemplaire de la *Couronne de Fleurs* (5) ayant précisément appartenu à Nebailhe, curé de Fronsac — exemplaire à son nom.

Les lettres d'abolition obtenues par d'Harzilemont dès l'an 1620 pour brigandages commis en Agenais signalées par Boscheron des Portes sont aux Archives Départementales : le saint homme n'avait absolument levé qu'une taxe sur les marchandises et cela pour entretenir la garnison de Caumont. De même celles de 1617, accompagnées de leur jussion existent enregistrées à leur date au fond du Parlement de Bordeaux (1 B 17 des Arch. Départ.). Le Conseil du Roi n'avait encore voulu retenir que des peccadilles : levées d'hommes et de deniers, interception de canons.

On n'a point découvert les arrêts de 1600 et 1617 du Parlement contre d'Harzilemont, encore moins celui qui mit, d'après Gaufreteau,

(3) Tirage à part à 100 exemplaires, in-8° de 38 p. Bx, Gounouilhou, 1890.

(4) *Chronique Bordelaise* par Jean de Gaufreteau, Bordeaux 1878, 2 vol. in-8°.

(5) Recueil de poésies pour la démolition du château de Fronsac, exemplaire Nebailhe curé de Fronsac au XVIII^e, venant des Archives Fortin.

sa tête au prix de dix mille écus. Nous ne connaissons que les lettres d'abolition des deux premiers, enregistrées par force au Parlement, que M. Brutails a signalées (*Inventaire du fonds 1 B*, rédigé par M. J. A. Brutails, Bordeaux 1925, in-4°).

Les termes de ce jugement sont véritablement curieux en ce qu'ils innocentent d'Harzillemont de ses brigandages.

Quant à l'arrêt qui, d'après Gaufreteau, mettait sa tête au prix de 10.000 écus, nulle trace, bien que l'existence en soit assez probable, notre ancien curé, précédemment conseiller au Parlement, étant à même d'être renseigné et bien placé pour le savoir (6).

J. de Gaufreteau, curé de Libourne à ce moment-là (de 1615 à 1639), ne nous a malheureusement laissé dans sa chronique que très peu de détails sur ces événements qu'il a eus sous les yeux...

Harzillemont qui n'était pas le premier venu avait autour de lui plus que des amis. Il avait de la famille, nous venons de le découvrir.

L'été dernier (*de quelle année ?*), en feuilletant à nos inépuisables Archives Départementales les minutes du notaire libournais Piffon, nous avons eu la surprise de voir apparaître tout à coup au bas d'un acte de 1628 cette signature aux linéaments ténus, mais singulièrement nette et sobre : *Paule Harzillemont*.

L'acte est le procès-verbal d'une prise de voile au couvent des Ursulines de Libourne. Le voici :

Aujourd'hui vingt-uniesme du mois de septembre mil six cens vingt huit, par devant moy notaire Royal soubsigné, estant au parloir du monastère des dames relligieuses de l'ordre saincte Ursulle de la présante ville de Libourne, a comparu sœur Paule Harzillemont, a présant relligieuse novice aud monastère, laquelle m'a dit et déclaré qu'auant parachevé son novissiat sellon l'institut de son ordre, elle est désireuze de faire son vœu et profection dud-ordre, en quoy pour certaines considérations elle a beysoingt qu'il soit dressé acte autantique dud. veu et profection de relligieuse dud. ordre, auquel elle espère estre ce jourd'hui en tout présantement receue par révérande Mère Jehanne Lamerceirie, supérieure des relligieuses dud. monastère. A cause de quoy elle m'a prié et requis me voulloir transporter au devant la grille de la tribune de lesglise dud. monastère et y retenir acte dud. veu solempnel

(6) Gaufreteau devait posséder en outre une certaine expérience de la vie ; il avait été marié trois fois. L'originalité de son caractère et de ses propos, lui valut à Libourne quelques tracasseries. On le dénonça au Cardinal de Sourdis. L'enquête très curieuse que vint faire l'official nous montre surtout en lui un spécimen attardé du prêtre des derniers temps de la Ligue, au verbe truculent, irréprochable comme orthodoxie, autant que nous en puissions juger. — Les fidèles commençaient à se choquer de la truculence de ces curés. — L'enquête ne manque pas de saveur. — Lui aussi retarde sur son siècle, il est un spécimen arriéré de ces... légués par les temps féodaux (*Notes de Bigot*).

qu'elle s'en va faire de ce pas. Faict au parloir présents François Lamaud dud. Libourne en Thomas Cribier demeurant au service du sieur Beauvés, prieur de Castillon et directeur des susdites dames relligieuses.

Cribyer

Sœur Paule Harzillemont

Lamaud

Piffon

Suyvant lequel requis, je notaire royal susdit, déclare metre à l'instant transporté au devant la grille de la tribune de lad. esglise, où estant lad. Paule Arzillemont a faict veu solempnel et profection de relligieuse aud. ordre en présence et entre les mains de lad. dame Lamercerie, supérieure, laquelle a receu le veu solempnel de lad. Arzillemont de la part de Dieu, donné l'habit de relligieuse professe dud. ordre à icelle Arzillemont, de quoy je notaire Royal, présent suivant lad. réquisition de lad. Arzillemont ay dressé et reteneu le présent acte pour servir quand et à qui il appartiendra. Faict dans lad. esglise, en présence desd. Lamaud et Cribier, et autres assistans à lad. réception.

Sœur Jeanne Lamercerie

Sœur Paule Harzillemont (7).

Lamaud, Cribyer, Piffon.

Nous ne croyons pas qu'il puisse y avoir de doute, Paule était la sœur d'Hercule (8). Elle ne pourrait être ni sa femme ni sa fille puisqu'en 1617 le comte de St-Paul écrivait au roi Louis XIII : « Sire, quand je partis d'auprès de votre Majesté, il courait un bruit que le sieur d'Harzillemont, qui est en mes maisons de Guyenne, se faisait huguenot pour se marier, à quoi je n'avais pas seulement voulu penser, ne le croyans pas capable de ce dernier dessein pour en pouvoir venir au premier » (Bibl. Nat. Coll. Clerambault, reg. 363, citée par T. de L.).

Ainsi s'explique ce que raconte encore Gaufreteau que : « Sa teste fut ostée (de la tour) au préjudice de l'arrest... On peut dire de luy que ceux qui l'aymèrent avant sa mort, continuèrent aussi ceste amitié après qu'il fust osté de ce monde, sans craindre la mort eux mêmes ».

D'Harzillemont, nous le savons maintenant, laissait plus que des amis, il laissait une sœur (8) qui fut certainement à l'origine de ce pieux témoignage d'affection persistante et qui songeait sans doute déjà à ensevelir dans l'oubli du cloître son nom désormais exécré (huit ans —

(7) La signature de Paule Harzillemont est remarquablement nette, légère, haute, élégante, sans la moindre bavure, ni le moindre trait inutile (N. B. : révèle une certaine instruction et éducation, ferait songer à l'écriture Sacré-Cœur avant la lettre) *Note de Bigot*. H. de Sarrau a ajouté : à comparer avec signature d'Hélène (voir *Revue* n° 79, p. 23).

(8) Erreur de Bigot. Ce n'était pas sa sœur, mais bien sa fille, voir l'acte de Baptême découvert par l'abbé Alis (notre *Revue* n° 82, p. 103). Née en 1613, probablement, elle avait 15 ans en 1628.

1620-1628) après la tragédie qui l'a frappée elle aussi fille (9) ou sœur.

De tous ces événements, Gaufreteau sait plus qu'il ne veut le reconnaître. Comment peut-il nous dire que la tête fut à l'insu de tous (10) enfermée dans son cimetière, devant sa porte, s'il n'a pas été dans la confidence ?

N'est-il pas aussi pour quelque chose dans l'entrée aux religieuses ursulines de Paule ? La maison toute voisine était sous sa surveillance et sa protection. Sa petite nièce Louise de Gaufreteau (11) venait d'y entrer l'année précédente et sept ou huit autres demoiselles de Gaufreteau allaient en faire, durant le seul XVII^e siècle l'asile attitré de la famille.

Comment Gaufreteau sait-il ? Harzillemont n'avait pas seulement des amis auxquels il faut attribuer le pieux enlèvement de sa tête — il avait une sœur (8) qui plus que personne sans doute doit être à l'origine de ce témoignage de courageuse affection et qui entra bientôt au monastère de Ste-Ursule y ensevelir définitivement huit ans après un nom désormais exécré. On s'explique que dès lors des êtres qui tenaient à lui par d'autres liens que ceux de l'amitié aient tout risqué pour soustraire sa tête sanglante à l'infamie de l'exposition.

Une femme qui le touchait de près, sa fille, sa sœur, on ne sait (9), Paule Harzillemont, après avoir passé plusieurs années comme novice au couvent des Ursulines de Libourne prend définitivement le voile le...

D'Harzillemont est peut-être le dernier spécimen d'un genre de forbans légué par les temps féodaux. Le Cardinal de Richelieu, ministre tout puissant, n'est pas disposé à les tolérer, il entend imposer l'ordre partout même à ceux qui se croient les plus forts. Il va créer en 1628, précisément à Bordeaux, les premiers Intendants, ses agents dans les provinces, ses commis qui de derrière leurs bureaux auront tôt fait, s'il y a lieu, de mettre ces vicieux à la raison.

U. B.

(9) Bigot a eu l'idée que ce pouvait être sa fille, mais ainsi que De Sarrau, il a trop glosé sur la lettre du comte de St-Paul, et ajoute : « si d'Harzillemont avait été veuf avec une fille déjà âgée, St-Paul n'aurait-il pas immanquablement écrit *remarier* ? ».

L'explication en est bien plus simple : D'Harzillemont ne se maria jamais (*Note du Secrétariat*).

(10) Gaufreteau ne dit pas : « à l'insu de tous », mais « sans que jamais on put savoir qui avait violé la souveraineté de l'arrêt » (*Secrétariat*).

(11) Louise de Gaufreteau demande à entrer au couvent des Ursulines de Libourne le 28 mai 1627 : « Au monastère de Ste-Ursule de Libourne a comparu Louise de Gaufreteau, fille de Guillaume de G. écuyer sieur de Montaigne et de Marie Decasau, parlant à Reverende Jeanne de Lurbe, mère supér. des religieuses, demande à être reçue dans led. couvent. Bel acte ». — Testament de Louise de G. religieuse de Ste-Ursule, fille de Guillaume, sieur de Montaigne et de Marie de Cazaux (Piffon 1628 p. 331). Notes Bigot. Guillaume de Gaufreteau et Marie Decasau sont mariés en 1610 (notes Bigot) donc en 1627, Louise de G. n'est guère plus âgée que Paule Harzillemont (*Secrétariat*).

Procès-Verbal

DE L'ASSEMBLÉE DE LA PAROISSE DE MOULON JURIDICTION DE CRÉON, ENTRE-DEUX-MERS SÉNÉCHAUSSÉE DE BORDEAUX

(2 mars 1789)

Le texte de ce document qu'a bien voulu nous communiquer M. Friquet est absolument identique à celui du Procès-verbal de l'assemblée du tiers de la paroisse de St-Denis-de-Pile, ce qui nous oblige à constater qu'il existait un canevas pré-établi pour toutes les paroisses. Le notaire n'avait plus qu'à compléter le procès-verbal selon le nombre des électeurs et des élus qui étaient proportionnés au nombre de feux.

L'assemblée de Moulon était présidée par son syndic, le dénommé Bonneau Jean, qui s'intitule bourgeois.

La députation élue pour se rendre à Bordeaux présenter le cahier des doléances et participer à l'élection des députés du Tiers aux Etats Généraux se composait de : sieur Pierre Brunet, ancien officier d'infanterie ; Pierre Rabeau, lieutenant des chasses du royaume et Pierre Brocas, bourgeois.

L'état nominatif avec profession des présents à l'assemblée de Moulon nous a permis de conclure que les marchands, artisans, habitants du bourg avaient répondu presque unanimement à la convocation. Les paysans dans la proportion de moins d'un quart. On possède en effet le rôle de la taille pour l'année 1692, publié par le Dr Perron et Paul Pauly dans leur *Histoire de Moulon* et l'on peut faire une utile comparaison. La paroisse comprenait 281 feux en 1692, sur lesquels on comptait 193 travailleurs de la terre. En 1789, sur 300 feux, ce qui implique une quantité de travailleurs de la terre à peu près identique, 44 seulement se sont dérangés. Par contre on remarque la présence de 23 tonneliers, chiffre exactement semblable au nombre des tonneliers en 1692 ; 12 marchands (11 en 1692) ; 2 meuniers (2 en 1692) ; 4 cordonniers (5 en 1692) ; 4 menuisiers (4 en 1692), etc. Cette constatation a son importance et mérite d'être signalée.

Au point de vue purement local, nous voyons dans l'augmentation considérable du nombre des « charpentiers de navire » (8, tandis qu'il n'y en avait qu'un dans la paroisse cent ans plus tôt) l'indice d'une extension non moins considérable de l'industrie de construction de bateaux.

Retenons enfin que sur 126 présents, 41 savaient signer et que 3 signatures sont agrémentées des 3 points symboliques.

J.-A. G.

LA CHAPELLE SAINT-FORT

A SAINT-ETIENNE-DE-LISSE

(Suite)

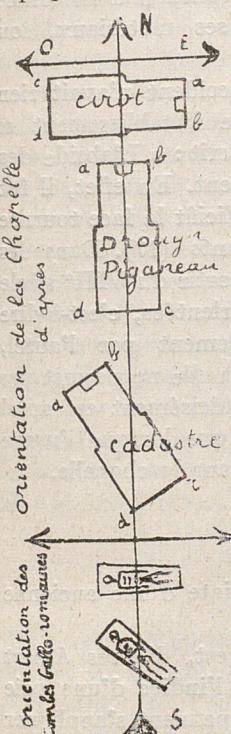
Ce que pouvaient déjà faire supposer la construction et les matériaux devient, grâce à l'orientation, chose presque indiscutable et explique pourquoi les traditions du moyen âge n'ont pas été suivies.

Le Dr M. Baudouin, p. 20, fixe ainsi la règle : « La plupart des églises anciennes sont orientées à l'orient d'hiver et à l'orient vrai ou Equinoxe ». Puis faisant allusion à des orientations différentes, il continue : « Quelques églises sont sur les lignes méridienne et solsticiale d'été (N. S. ou S. N.) parce qu'elles ont été construites sur d'anciens temples païens ». Cette orientation est celle vue par Piganeau auquel elle laissait entrevoir une antiquité éloignée.

L'orientation que révèle le cadastre Nord-Ouest, Sud-Est ou plus simplement Ouest-Est, peut-elle faire envisager une certaine ancienneté et laquelle ?

Salin, parmi les nombreux cimetières mérovingiens décrits, donne, pour quelques-uns, l'orientation des tombes découvertes. Celle-ci est, sauf une exception dans laquelle l'auteur relève l'influence germanique et où le mort regarde vers le couchant, est toujours dans la direction principale Ouest-Est, le mort regardant vers le levant avec parfois une déviation plus ou moins croissante vers le Sud. Et Salin constate que, malgré la pénétration franque, les usages étaient restés gallo-romains. Cette orientation est la même dans le cimetière gallo-romain de Saint-Jean de Lamothe, dans lequel 150 squelettes inhumés dans des sarcophages de pierre ou des cercueils en bois, sont orientés Ouest-Est, les pieds vers le levant (15).

Lorsqu'un édifice gallo-romain à destination sépulchrale est utilisé pour l'exercice du culte, le côté où était la tête du mort devient le chevet. Le parallèle suivant peut alors être établi. Tombe : le mort couché regarde vers le levant, la tête étant à l'occident, les pieds devant



(15) Société Arch. Bordeaux, T. XL. 1922-23, p. LVI.

vers le levant ; — chapelle : (la tête), le chevet est à l'occident, (les pieds), l'entrée est à l'orient (16).

C'est l'orientation de la chapelle Saint-Fort et cela laisse penser que, tout d'abord, l'édifice ou du moins la partie sanctuaire de l'édifice était un autel mortuaire. Cette transformation se faisait d'elle-même, automatiquement si on peut dire. En effet, remarque Enlart, p. 138, dans la période mérovingienne « le sanctuaire des églises diffère peu de » certains tombeaux païens qui se composent d'un petit caveau » funéraire surmonté d'un petit temple ». Dans ce cas, la chapelle Saint-Fort serait due à la transformation et à l'adaptation d'un édifice gallo-romain. Celui-ci a imposé ses dimensions, ses matériaux, son orientation.

Au surplus, cette disposition du chevet à l'occident n'avait rien d'anormal, avait d'autant moins d'anormal, que l'établissement se rapprochait des premiers temps. Enlart, p. 119, écrit : « L'abside des plus anciennes églises est généralement à l'occident. En effet, il fut de règle, dès l'origine de l'Eglise, que le prêtre officiait la face tournée vers l'orient et en même temps vers les assistants (17). Dans les monuments de construction occidentale, c'est à partir du VIII^e siècle seulement que les absides furent généralement orientées, c'est-à-dire tournées vers l'est ». La place occupée actuellement par l'autel, appuyé contre le mur, démentirait cette origine, car elle ne permet pas au prêtre d'officier en regardant le peuple. Mais précisément cet autel est relativement récent et a pu n'être ainsi placé que lorsque l'usage de tourner le dos au public a été mis en pratique dans la chapelle.

* * *

TOPOGRAPHIE

La chapelle Saint-Fort est à proximité immédiate d'une ancienne route.

La présence d'un ancien monument chrétien est, d'après Albert Grenier, et ce, moyennant certaines circonstances, l'indice d'une voie romaine. Les considérations développées à ce sujet peuvent s'appliquer à toute autre route de même époque et de circulation quelque peu importante, ce qui, toutes proportions gardées, devait être le cas de l'ancienne route de Castillon à Libourne (18). En forme de corollaire,

(16) v. figure 3.

(17) Cette messe du IV^e siècle..., l'évêque célèbre de sa chaire, derrière l'autel face au peuple comme on le voit faire de nos jours au Pape dans les cérémonies (Daniel Rops, « L'église des apôtres et des martyrs », p. 614).

(18) Elle était, depuis Castillon, avant l'établissement de la grande route par Saint-Pey-d'Armens, la continuation de la grande voie qui, par la vallée de la Dordogne et les vallées adjacentes, mettait en communication des sites épars, célèbres à des titres divers : Rocamadour, les Eyzies, Montcarret, Cadouin, Conques, Capitourlan, la Gaffelière.

il peut être admis que l'existence d'une ancienne route près d'un monument chrétien doit supposer, dans les conditions définies, l'antiquité de celui-ci. Et, à ce propos, il est intéressant de reproduire le passage ci-après qui, mutatis mutandis, s'applique remarquablement à la situation, p. 148 : « On tiendra le plus grand compte, dans la recherche des voies romaines, des monuments chrétiens. Ces derniers, bien souvent, n'ont fait que remplacer, le long des routes, des monuments païens, sanctuaires, sacella ou autres. Il convient seulement de s'assurer que ces monuments sont anciens ou remplacent des monuments anciens et que l'appellation qui leur est attribuée n'a pas une origine savante et moderne... Isolée dans la campagne, une église ou une chapelle peut témoigner ainsi du passage d'une voie disparue. Il en est notamment ainsi de celles qui se rapportent à des martyrs locaux mis à mort par les empereurs romains, aux premiers apôtres ou évêques de la région ou aux saints les plus anciennement honorés par l'Eglise : saint Pierre, saint Jean, saint Etienne, saint Laurent... Chaque province a ses saints particuliers. Chaque époque a également ses préférances, si bien que les noms seuls des saints auxquels sont consacrés les sanctuaires peuvent permettre... même de dater, même approximativement les chapelles. Si saint Pierre, saint Laurent, saint Etienne paraissent remonter aux temps mérovingiens... etc. » — « Les stations servant de marché et de lieu de rendez-vous aux campagnards, avaient leur sanctuaire ». — p. 226 « Les sanctuaires pouvaient être d'importance et de type fort divers. Les traces, la plupart du temps, s'en réduisent à fort peu de chose, quelques substructions ou même moins encore » (19).

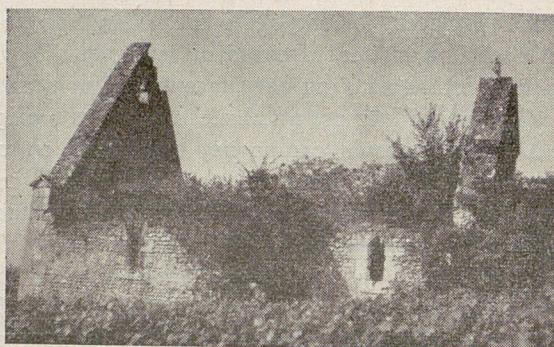
* * *

En résumé, d'après les vestiges recueillis aux alentours immédiats, d'après les substructures, d'après le petit appareil qui constitue la majeure partie de l'édifice, d'après sa facture et son orientation, d'après la proximité de la grande route, il peut être affirmé, avec quelque certitude, que là, tout d'abord, s'élevait un édifice gallo-romain, fanum ou sacellum, tombe ou sanctuaire, consacré peut-être au Génie du lieu ou du domaine (cf. Grenier, p. 22) ; — qu'ultérieurement, à une date antérieure au X^e siècle, cet ancien édifice retouché, réparé, agrandi ou reconstruit en partie, fut adapté au nouveau culte sous le vocable de saint Fort.

(19) Ex. de substruction d'un fanum gallo-romain : surface rectangulaire, 7 m. 30 de long sur 3 m. 80 de large, se composant de deux assises d'une hauteur totale d'un mètre.

SAINT FORT

La nature et l'origine de la chapelle Saint-Fort paraissant, jusqu'à plus ample informé, établies, il est utile d'entreprendre un examen sommaire de la dévotion qui y fut pratiquée auparavant et dans ce



but, il est nécessaire d'avoir quelques aperçus sur saint Fort lui-même. D'autant plus que l'existence de ce saint a été discutée et est même niée.

Les frères Lamothe, au XVIII^e siècle, semblent être les premiers auteurs connus qui aient émis un doute sur l'individualité ou l'humanité du Fort de Saint-Seurin. Après eux, Camille Jullian soulève à nouveau l'objection. Dans une séance de l'Académie des Inscriptions, en 1915, il émet l'idée que des saints honorés par l'église d'Afrique avaient été imaginés, et il donne comme exemple notre saint Fort sous le nom duquel se dissimule saint Seurin (20).

Saint Fort serait l'expression, en quelque sorte anthropomorphique, d'un culte pratiqué sur la châsse contenant les restes de personnages réputés saints. Le mot « fort » viendrait de *feretrum*, proprement « brancard pour porter les dépouilles, les morts », et que le « *Dictionarium latinum gallicum Roberti Stephani* » traduit par *ung sarcueil ou bière*. Le mot aurait été, à cause de son application, sacré saint, tout comme la sainte croix, la sainte épine, le saint graal. Puis, par la suite, le *fort* devenu *saint fort*, aurait été personnifié et aurait désigné un saint légendaire.

Malgré cette hypothèse et l'ignorance des circonstances de sa vie, l'existence de saint Fort peut, par d'autres, être considérée comme admissible.

En faveur de cette opinion, il y a, en premier lieu, les données de la tradition qui, à elles seules seraient insuffisantes pour former la

(20) « *Revue Hist. de Bordeaux* », juillet-août 1917.

certitude. Cependant elles ont leur valeur, appuyées par d'autres éléments.

Le tombeau, dit de saint Fort, conservé à Saint-Seurin, sous la crypte inférieure, contient les restes d'un corps, lequel a toujours été considéré comme étant celui du saint.

Le « Proprium sanctorum diocesi burdigalensi » n'a que quelques lignes sur saint Fort; elles sont assez précises: « *Inter sanctissimos* » *Burdigalæ tutores, Beati Fortis memoria frequentissimo incolarum* » *concursu, decimo sexto Maii, solet quotannis celebrari. Episcopum* » *et Martyrum fuisse vetustissima traditio est; eoque honore et cultu* » *habetur, etc..., etc... »*

Un aveu féodal de 1273, emploie l'expression « *locum vocatum ad sanctum Fortem* ». Mais cette expression singulièrement caractéristique puisqu'elle s'applique à un lieu de Saint-Etienne-de-Lisse, est rejetée purement et simplement par Brutails. Selon lui, c'est une expression déformée, mais il ne suggère alors aucune expression expliquant cette déformation. Il y a là une simple affirmation qui, ainsi présentée, n'a de valeur que pour celui qui la fait.

Le principal argument pour nier l'existence de saint Fort est fondé sur le « silence des documents historiques ». Brutails cite, à l'appui, une quinzaine de documents qui s'échelonnent depuis Grégoire de Tours jusqu'au XV^e siècle. Ce sont, rapportés dans l'ordre chronologique: du XII^e siècle, des donations faites par divers à diverses manifestations cultuelles; il ne s'en trouve pas au nom de saint Fort; — le codex de Saint-Jacques de Compostelle et martyrologe de Saint-Emilion qui, ni l'un ni l'autre, ne font allusion à saint Fort; — du XIII^e siècle, la bulle du pape Innocent III de 1247, accordant des indulgences par l'intermédiaire de saints de l'église Saint-Seurin, parmi lesquels saint Fort n'est pas énuméré; — l'absence de mention d'une visite à Saint-Fort par le Prince Noir; — les distributions de bienfaisance faites par le chapitre de Saint-Seurin; — les deux bréviaires bordelais ignorant le saint.

L'énumération s'arrête là, car Brutails constate qu'à partir du XV^e siècle quelques textes retiennent la Saint-Fort comme date usuelle.

Cette démonstration est-elle réellement convaincante? En somme elle constitue un argument négatif qui, pour être valable, supposerait que tous les documents historiques sont connus et que mettrait à néant la découverte d'un seul texte précis (21).

Or A. Degert, après avoir rappelé la bulle du pape Innocent III

(21) Cette argumentation revient à dire: tant qu'un document connu ne fait pas mention d'une personne, d'un évènement, d'une chose, cette personne, cet évènement, cette chose doivent être considérés comme n'existant pas et n'ayant jamais existé, — ce n'est qu'à dater du document révélateur que la

de 1247 dans laquelle il n'est pas question de saint Fort, « preuve, dit-on, que son culte est inconnu ou peu important », cite un rescrit pontifical du 13 novembre 1289 (22), postérieur de 42 ans à la bulle ci-dessus, qui, selon ses expressions, fait apparaître le culte de saint Fort « tout constitué et pourvu, pourrait-on dire, de ses éléments » essentiels. Il s'agit en effet des « fêtes de saint Amand, de saint Seurin » et de saint Fort dont les corps reposent dans cette église ». A. Degert conclut : « Il résulte bien de ce texte que saint Fort avait, à cette date, » sa fête propre et que la croyance à l'existence de son corps était déjà » accréditée autour de Saint-Seurin ». Il en résulte aussi que les corps de saint Seurin et de saint Fort étaient distincts.

Faut-il alors dire avec l'abbé Pierre Brun : « Le malheur est... que » les textes cités... ne sont pas antérieurs à la fin du XIII^e ou au début » du XIV^e. Comme fondement d'une tradition *très ancienne*, tout cela, » il faut l'avouer, semble bien tardif » (22 bis).

Quoiqu'il en soit, ce saint, de par son nom, est pourvu de certain pouvoir. L'attraction homonymique a fait attribuer à saint Fort le pouvoir de donner la force, de même que saint Clair a celui de guérir les maux d'yeux, de faire voir clair ; que saint Eutrope, Eitropi, soulage les estropiés ; que saint Cloud guérit furoncles et clous. Donc le jour de la fête, le 16 mai, les mères apportent sur le tombeau du saint, leurs jeunes enfants pour que ceux-ci croissent en force et puissance (23).

*
**

CULTE LOCAL

Le premier document connu concernant saint Fort, dans la paroisse

réalité de la chose existe. — Cette conclusion n'est-elle pas excessive ? Il y a certes une incertitude qui ne permet pas d'affirmer, mais qui n'autorise pas à nier. Les documents de la Mer Rouge, récemment découverts, permettent de donner pour certains des faits jusque là hypothétiques.

(22) In singulis (festivitatibus) sanctorum Amandi, Severini et Fortis quorum corpora cum multorum aliorum sanctorum corporibus in ecclesia ipsa requiescere dicuntur.

(22 bis) ...et de ce que, dans les documents, la manifestation d'une croyance est récente, faut-il en déduire son inexistence antérieure ? Au surplus, l'argumentation de l'abbé Brun au sujet de la bulle de Nicolas IV ne doit sa valeur apparente qu'à une déviation d'objet. En effet, accorder des indulgences aux pèlerins de Lorette n'est pas forcément affirmer que la « *santa casa* » a réellement été apportée de Terre Sainte par les Anges, mais c'est reconnaître l'existence de la Vierge ; de même accorder des indulgences aux pèlerins de Saint-Seurin à l'occasion des fêtes des Saints Amand, Seurin et Fort ce n'est pas certifier la présence des reliques, mais c'est admettre la réalité de ces saints ; pour être ainsi admise sans hésitation, la conviction en elle devait alors être complète et pour cela être hors date.

(23) La confrérie des Vinaigriers de Bordeaux avait pris saint Fort pour patron (Arch. départ).

de Saint-Etienne-de-Lisse, est une reconnaissance de mars 1273. En voici la teneur : « Petrus de Lartigua tenere a duec ratione vice » comitatus de Castellionis, quod habet in parrochia S. Stephani de » Lassa ; excepto uno jornalio terræ que est ad locum (24) vocatum ad » Sanetum Fortem. Die Martis ante Ramos, anno MCCLXXIII ». Cirot de la Ville, qui cite ce document, estime que, à cette époque, la chapelle dédiée à saint Fort existait et « était déjà connue sous ce » vocable ». Plus loin, le même auteur, relevant parmi les matériaux de la chapelle des vestiges gallo-romains, ajoute : « Voilà donc un monument du culte de saint Fort remontant à l'époque gallo-romaine », laissant entendre, en outre, d'après le contexte, que le culte de saint Fort y était aussi ancien que le monument. Sans doute, l'édifice date, au moins dans certaines parties, de l'époque gallo-romaine ; cela ne prouve pas forcément que le culte de saint Fort y était alors pratiqué.

Evidemment, dans le document de 1273, il n'est pas question de chapelle. Cependant, l'appellation « saint Fort », à cet endroit, ne s'explique guère sans la pratique d'une dévotion et par suite sans l'existence d'un édifice. Cette existence, antérieurement au XIII^e siècle, est établie par les considérations développées précédemment. D'autre part, si parmi les sens du mot « locus » on retient celui de « centre religieux », ce mot rapproché de l'expression « sanctum Fortem » conduit à la coexistence du culte et de la chapelle.

En outre, le vocable « sanctum Fortem » indique, à lui seul l'ancienneté de l'édifice et le reporte aux premiers temps des manifestations extérieures du culte chrétien dans la région.

L'abbé Bourassé, p. 79, dit notamment : « Dans les premiers siècles de l'Eglise, on célébrait les mystères exclusivement sur le tombeau des chrétiens morts vaillamment pour la défense de la foi. » La tradition fut continuée durant tout le moyen âge et l'on élevait non seulement des autels, mais encore des églises, en l'honneur de Dieu, sous l'invocation d'un martyr ». On peut admettre que plus le monument est ancien, plus le choix du vocable est restreint, parce que le nombre des martyrs est encore réduit. Or saint Fort aurait été le premier, ou l'un des premiers évêques de Bordeaux, et, en tant que martyr, il devait être aussi le premier marytr notable de la région. Le rapprochement entre saint Etienne, premier marytr chrétien et saint Fort, premier marytr de l'Aquitaine ne peut être que voulu (25).

(24) Quel est le sens de « locus », au moyen âge ? est-ce le sens moderne restreint de lieu dit, ou bien, comme plus anciennement, encore sous Antonin le pieux (138-161) celui de bourgade de cultivateurs et de centre religieux du pagus (cf. Grenier archéologie du sol pp. 730-731).

(25) L'église paroissiale de Saint-Etienne et la chapelle Saint-Fort. A Saint-Seurin-de-Bordeaux où serait conservé le corps de Saint-Fort, existait jadis une chapelle Saint-Etienne.

Cirot de la Ville énumère un assez grand nombre de chapelles et lieux dédiés à saint Fort, et il remarque que le plus grand nombre, la presque totalité de ces édifices et lieux se trouvent sur des ruines gallo-romaines. Il y a rapport entre l'ancienneté des dédicaces et celle des édifices et lieux auxquels elles sont appliquées. Ce rapport, coïncidence si l'on veut, n'est pas fortuit; il correspond à l'époque primitive de l'extension du christianisme dans la région, époque à laquelle insuffisamment dépouillés des pratiques du passé et pas assez préparés aux conséquences de leur nouvelle croyance, les récents convertis se bornaient à transformer les temples de leur culte renié en sanctuaires de leur religioin nouvelle. Mais, à cette époque, ceux dont le vocable était emprunté, les martyrs, du moins les martyrs qui émergeaient de la masse, étaient encore relativement rares (et lequel, dans le pays, pouvait mieux prétendre aux titres réunis sur Fort, ancien gouverneur, évêque et martyr ?). Par suite, leur vocable que l'on pourrait croire avoir exclu les autres, ne les a pas exclus, puisque seul il était connu plus que les autres; il s'est imposé, parce que seul, ou presque.

L'évêque saint Fort peut, en tant que martyr, prendre place à côté de saint Etienne; il fut prédécesseur de saint Martin et de saint Romain, au sujet desquels Dom R. Biron dit: « Il est à peu près » constant que les églises dédiées à saint Martin, à saint Romain et à saint Etienne ont été élevées sur l'emplacement d'édifices romains ». Ces saints étaient le plus en évidence.

La pratique du culte, dans ladite chapelle, est attestée par la présence de diverses pièces décrites par Cirot de la Ville, piscine, pierre d'autel.

Dans la région, il y avait une confrérie dont le siège était la chapelle Saint-Fort. Un acte notarié de 1675 fournit des détails qui peuvent se résumer ainsi: A la date du 17 mai de ladite année, les « confraires » (au nombre de vingt-quatre et énumérés) créent et nomment, pour le temps et l'espace d'un an, comme syndic de lad. frérie de Saint Fort, Md. Estienne Gausson, praticien, habitant dudit Saint Etienne de Lisse, aux lieu et place de Jean Rivière. — Le 4 juin, M^e Arnaud Pasquier, prestre et curé de la paroisse dud. Saint Etienne, expose avoir requis et sommé plusieurs fois verbalement Jean Rivière, brassier, habitant de la paroisse de St ypolite, comme syndic jadis de la frérie de st Fort, de rendre à M^e Estienne Gausson, praticien, syndicq nouvellement créé, ses comptes de l'argent, papiers et autres effets qu'il a par devers lui, de remettre le statut de ladite confrérie et la clef de la chapelle dud. s. fort, le dit pasquier ne pouvant dire messe à la d. chapelle pour les personnes qui y ont devotion, — et y celluy Rivière n'ayant tenu compte de ce faire, plainte sera devant mon dit seigneur l'archevêque. — Le 5 juin, notification de la dite sommation est faite audit Rivière, parlant à sa femme, par M^e Durocher, notaire royal.

A cette époque, le culte de saint Fort devait être en plein épanouissement. Il y avait fête et procession le jour de l'anniversaire. La chapelle était en bon état.

En effet, la visite épiscopale de 1687 ne parle pas de réparation. Le procès-verbal se borne à prescrire des améliorations : « La chapelle » St-Fort qui est dans un champ sera lambrissée et tenue décentement » ornée ».

Mais le moment du malheur approche. Pour des causes sur lesquelles la documentation manque, mais qui, vraisemblablement, doivent être cherchées dans les troubles qui alors agitèrent le pays (26), la chapelle Saint-Fort sera réduite à un état ne permettant plus l'exercice du culte.

A presque mille ans de distance, quand les hordes d'Afrique ravagerent la contrée, l'édifice sera atteint par la haine qui sépare les adeptes de croyances différentes, et cependant la divergence d'opinions entre les enfants de la même patrie aura peut-être été plus désastreuse que le fanatisme des mécréants étrangers.

Baurein nous apprend que, à Saint-Etienne-de-Lisse, vulgairement Saint-Estèphe, « on y trouve des restes d'une chapelle dédiée à l'honneur de saint Fort ; la fête et la procession ont été détruites dans le temps de la visite de Monseigneur de Maniban, archevêque de Bordeaux, en 1728 ».

Guinodie écrit de son côté : « A cette chapelle on se rendait en procession pour y célébrer la fête du saint ; ...le 16 mai on vient des paroisses voisines rendre un culte de vénération à cette statue... ; l'archevêque de Bordeaux, Maniban, supprima cet usage (1738) et ordonna de transférer la statue de ce saint dans l'église de Saint-Etienne-de-Lisse ».

L'inscription que porte le panneau placé, après 1892, dans l'église, fait connaître que « lorsque fut fermée en 1738, par ordre de Mgr de Maniban, archevêque de Bordeaux, la petite chapelle dont on voit encore les ruines près du bourg », le culte de saint Fort « dut se continuer dans cette chapelle (celle du transept côté évangile) primièrement dédiée à saint Fort, sanctuaire dans lequel les fidèles venaient vénérer le 16 mai la statue du saint ». En 1892, l'absidiole fermée depuis longtemps fut ouverte et reçut la statue.

Dom R. Biron dit de même, sans plus de référence, p. 8 : « Statue de St-Fort transportée de la chapelle en ruines de Saint-Fort à l'église paroissiale de Saint Etienne de Lisse (1738) ».

(26) Dans une supplique non datée, mais devant se placer dans une période rapprochée, le s. Dussault demande que soient reconnus ses droits de sépulture dans l'église Saint-Etienne et il expose qu'il a perdu ses titres, « pendant les derniers troubles sa maison ayant été pillée » (Arch. départ. Gironde G. 674).

En quel endroit de la chapelle, cette statue était-elle placée ? pas trace de console pour la supporter, ni de niche pour la contenir. La seule place possible était sur l'autel.

Dans l'église, la statue a laissé la place à celle du Sacré Cœur de N. S. J.-C. et est visible dans l'absidiole. Guinodie et Cirot de la Ville l'ont décrite et sont en désaccord sur un point. Celui-ci dit que c'est une sculpture moderne, le premier, une statue antique. S'ils avaient donné une date, peut-être seraient-ils d'accord, car, pour eux, où l'ancienneté finit-elle, où commence le moderne ?

Le mandement qui prescrivait la fermeture de la chapelle Saint-Fort et le transfert de la statue et du culte dans l'église paroissiale n'a pas été retrouvé. En fait, ces prescriptions ont-elles été l'objet d'une rédaction écrite ou n'ont-elles été que verbales ? Il est en effet étrange de constater le silence que le procès-verbal de la visite épiscopale (daté de 1739, au crayon bleu, Arch. départ. Gir. G 648), garde sur ces événements qui durent, pourtant, dans le milieu, avoir quelque répercussion. Pas un mot, pas une allusion. Il y est d'abord dit que « il n'y a point de confrérie », et l'article 42 porte : « Il y a une chapelle dédiée à st fort, située dans une pièce de terre appartenante au sr belliquet qui na aucun espece de revenu, en très mauvais état, l'on ne sait qui a fondé ou bati cette chapelle ; il y a un cloché ou il paroît y avoir eu autrefois une cloche. Cette chapelle n'est ny carlée ny pavée na point dornemens qui luy appartienne, ny aucun revenu pour se faire servir ». L'article 44 dit : « Il n'y a point de pelerinage ni de lieu de devotion dans cette prsse ». Enfin l'article 47 : « L'on fait la procession dans la prsse le jour de st Marc et pendant les rogations, autour du cimetière ; il ne se fait point d'autre procession ».

Ainsi, silence sur les instructions de 1738. Ce silence est curieux. Ou, il vient de ce que, à cette époque, l'oubli et l'indifférence avaient remplacé les manifestations antérieures ; ce qui surprend dans un délai si court. Ou bien, ne serait-il pas signe de prudence ? L'archevêque avait ordonné la fermeture ; une opposition ouverte n'était guère possible. Néanmoins, les régionaux, attachés à leur coutume séculaire, continuaient leurs dévotions dans le lieu consacré de toujours. Dans cette situation ambiguë, le rédacteur du procès-verbal, pris entre les ordres hiérarchiques et la pratique obstinée des ouailles, s'est borné à éviter d'attirer l'attention sur ce qui se passait en paraissant tout ignorer, d'un côté et de l'autre.

Mais ne serait-ce pas, plutôt, que la date donnée par Baurein 1738, et celle écrite en bleu sur la pièce des archives, 1739, devraient être interverties ? en ce sens que le procès-verbal, daté de 1739, serait de 1738, et simple renseignement, aurait précédé, en les préparant, les instructions de l'archevêque de Maniban, lesquelles seraient de 1739 ?

Ce sont là détails secondaires. La chapelle a perdu son attraction

cultuelle depuis le XVIII^e siècle. Et cependant « l'espérance de rendre » à son ancienne destination l'église de saint fort » était conservée par M. le Curé de Saint-Etienne, nous apprend Cirot de la Ville en 1867. Cette espérance doit, selon toute apparence, être abandonnée. Maintenant, la chapelle Saint-Fort n'a plus son caractère de sanctuaire public. Elle est propriété privée et devenue, selon l'expression de Dom R. Biron, chapelle sépulcrale. Puisse cette pieuse destination, en y maintenant le culte du souvenir et y commémorant les gestes des ancêtres, aider et servir à sa conservation, avec tous les signes qui la rattachent à un très lointain vieux temps !



SITUATION JURIDIQUE ET ADMINISTRATIVE

Les dernières lignes du précédent paragraphe incitent à s'occuper de la situation administrative et juridique de la chapelle. Quels en ont été les propriétaires ? quelles étaient ses appartenances ? à quels actes a-t-elle donné lieu ? etc., etc.

Le texte de 1273 montre que le lieu appelé « à saint Fort », de la superficie d'un journal, était enclavé dans les terres de Pierre de Lartigue, tout en lui étant étranger. On peut supposer que cette étendue de terrain ainsi réservée était un bien commun et avait pour but de permettre aux fidèles de se réunir pour les cérémonies du culte et aux campagnards des environs de s'assembler à l'occasion de foires ou autres motifs d'intérêt général. Ce terrain pouvait aussi, bien longtemps avant et dans l'hypothèse d'un sacellum, représenter les dépendances ou une portion des dépendances qui étaient généralement affectées à ces édifices. Il pouvait..., etc. (27).

(27) Cette étude a été écrite en 1933. En mai 1937, le propriétaire fait défoncer au tracteur une partie du terrain à l'est immédiat de la chapelle. Il nous a déclaré avoir dégagé des tuiles à rebord, et avoir rencontré de nombreux blocs de pierre cimentés, ce qui indiquerait à son avis d'anciennes constructions et ferait supposer un centre habité.

En 1739, la chapelle est « dedans une pièce de terre appartenant au sr Belliquet » dont elle est également indépendante.

Le plan cadastral, dressé vers 1807-1809, montre la chapelle sous le n° 900, entourée des parcelles 898, 899. La superficie totale de ces trois parcelles est, d'après la matrice (28) de 21 ares 90. Cette superficie est, à 3 ares 80 près, celle de l'actuel journal de Castillon, appliqué dans la région. Tenant compte du terme global employé en 1273 et des vicissitudes au cours des siècles, il y a lieu de penser que cette superficie de 21 ares 90 correspond, avec perte, au journal que Pierre de Lartigue reconnaît être réservé au lieu de Saint-Fort.

Sur le plan cadastral, la chapelle porte le n° 900. Elle est bordée par les parcelles 898 et 899. Ces deux parcelles, qui se prolongent jusqu'au chemin public, forment deux longues bandes à peu près parallèles. Leur ligne séparative tombe au centre de la façade, là où est le portail, et se trouve, actuellement, être la ligne médiane du sentier qui réunit la route et la chapelle. Le propriétaire, à cette époque, est la commune de Saint-Etienne-de-Lisse.

En 1812, la chapelle 21 mq, est mise en vente comme bien national. Estimée 60 livres, elle est adjugée pour 70 livres. L'adjudicataire est Claude Gaudin, de Bourdelles. Ce nom de Gaudin se retrouve écrit en marge de la matrice cadastrale, avec au-dessous la mention : « Puis M. de Latour ».

Cette aliénation n'a pas été suivie d'effet, apparemment, puisque dans sa session de mai 1844, le conseil municipal demande l'autorisation de vendre la chapelle, et que, le 5 juillet 1844, le sous-préfet de Libourne provoque l'avis du conseil de fabrique. Celui-ci est favorable, moyennant plusieurs conditions : 1^o) les pierres de l'autel de la chapelle seront portées devant la porte de l'église pour ne pas être employées à des usages profanes. 2^o) le produit de la vente de l'emplacement et des dépendances de la dite chapelle reviendra intégralement, au moins jusqu'à concurrence de 180 francs, à la fabrique, pour faire face à la confection d'un confessionnal. Par délibération du 24 novembre, le conseil municipal adhère à la première condition mais repousse la seconde « attendu que le conseil de fabrique a reconnu que l'emplacement et les dépendances étaient une propriété communale ». Saisi, sans doute, de la difficulté, le ministre des cultes, dans un avis notifié par lettre du 28 avril 1845 du sous-préfet de Libourne, décide que

(28) Matrice cadastrale. Etat des sections des propriétés bâties et non bâties (Section A dite de Touron) :

Noms des propriétaires	N°s	Lieu dit	Nature	Conten.
Rivière	898	Chapelle St-Faure	Labour	13 a 30
Ouy Simon Pierre	899	d°	Labour	7 a 90
St-Etienne-de-Lisse (C°)	900	d°	Emplacement	0 a 70

ruines et emplacement de la chapelle sont et demeurent propriété de la fabrique de Saint-Etienne aux termes des décrets du 30 mai 1806 et 17 mai (ou mars) 1809.

L'affaire paraît alors sommeiller.

E. Piganeau, en 1905, écrit à propos de la chapelle Saint-Fort : « M. Ouy, un de mes collègues du conseil municipal de Saint-Emilion, » en a fait l'acquisition pour la faire servir de chapelle sépulchrale de » sa famille ».

A quelle date a lieu cette acquisition ? Un membre de la famille Ouy, Martin, âgé de 74 ans, décédé en 1892 (29), y aurait été inhumé ; les registres ne l'indiquent pas. La famille était-elle déjà propriétaire ? Sans doute. Mais le fait d'être enseveli dans un lieu n'en implique pas la propriété. Il fut un temps où l'usage était d'inhumer dans les églises et était appliqué à des personnes de conditions très différentes.

* * *

CONCLUSION EN FORME D'HYPOTHÈSE

Pour être complet, il faut une fin. La fin, ici, portera sur ce qui aurait dû être le commencement, c'est-à-dire sur les débuts, sur l'affection présumée de la première construction de l'édifice. Il était difficile d'en parler avant d'avoir fouillé de divers côtés pour, d'ailleurs, ne rassembler que bien peu de renseignements. Malgré ceux-ci, il est encore assez délicat d'avancer une possibilité. Toutefois, c'est tentant, à condition de laisser la liberté à l'imagination et de sortir un peu de l'objectivité, de faire en somme de l'histoire romancée, autrement dit un récit à n'accepter que sous toutes réserves (30).

(29) Cette date de 1892 est aussi celle des événements indiqués par le panneau exposé dans l'église : transfert de la statue de saint Fort dans l'absidiale ; peintures et confessionnal.

(30) Il faut faire d'autant plus de réserves que le mot « Lisse » désigne le ruisseau qui partage le territoire de la commune et qui autrefois formait séparation entre les juridictions de Saint-Emilion et de Castillon.

Ce nom, sous des formes orthographiques variées mais qui se rejoignent dans la prononciation, sert à désigner un certain nombre de cours d'eau et lieux répartis en divers points de la France.

Joanne. Dictionnaire. Lis ou Lys, torrent de la Haute-Garonne, ruisseau de Maine-et-Loire, rivière du Pas-de-Calais et du Nord, ruisseau des Basses-Pyrénées et Hautes-Pyrénées. — Liscia, petit fleuve Corse. Lisse, Lot-et-Garonne, Marne, sur la Lisse. Lisses, Seine-et-Oise, Lys ou Lit, torrent de la Corrèze. Lys, Nièvre, Basses-Pyrénées. Seine-et-Loire. Le Lys, Oise, Seine-et-Marne. — Mistral. Lis (rom. Lis, Liis). Le Lys, affl. de l'Adour ; lou casten dou Lis, le château du Lis ou Lys (Bouches-du-Rhône). Le Lissac, rivière du Quercy. — Vincent 79, fluvium Lis, Pas-de-Calais.

Ce terme se retrouve en latin archaïque. Quicherat donne : lix, licis, eau. Lixa, ae m. valet d'armée, primitivement chargé d'aller chercher l'eau. Eliox,

Cette petite histoire aura pour base le toponyme de la paroisse — commune de Saint-Etienne, le mot *Lisse*.

Les formes anciennes du nom sont d'après les textes connus et dans l'ordre chronologique : 1273, *S Stephani de Lassa* (Arch. Hist. Gir. V, 276). — 1289, *Sanctum Stephanum de Lissa* (id. XVI, 132). — 1305, *Prioratus Sancti Stephani de Lyce* (id. I, 314). — 1332, *Parropia de Sent Estephe de Lissa* (id. XXIX, 380). — 1340, *Sanctus Stephanus de Licia* (id. XXI, 97). — 1362, *Prior St Stephani de Licia* (id. XXII, 15). — 1420, *Ludovicus de Noalhan, dominus de Lissa* (Rymer, IV pars III, p. 198). — 1508, 1591, *Saint-Etienne-de-Lisse* (Arch. Hist. Gir. XXXV, 134). — XVI^e s. *Sancti Stephani de Lyssia* (id. XXXIV, 392). — 1789, *Saint-Etienne-de-Lisse* (id. XVII, 191, 197). — Paronymes : *château de Lisse* (Lot-et-Garonne. S. Arch. Bdx XXXIX, p. 24).

La forme « *Lassa* » (1273) est sans explication apparente, si du moins elle est correcte ; son isolement laisse croire à une altération. Par contre, la forme latine « *Licia* », en langue gasconne « *Lissa* », suggère une explication facile et simple. *Licia* est un nom de femme ; c'est le féminin du latin *Licius*, *Lycius*, attesté par plusieurs et proprement « originaire de Lycie » (La Lycie, la Syrie, pays du Levant).

Donc, à l'époque gallo-romaine, aurait vécu, en l'endroit, une femme de ce nom. Probablement, était-elle de la famille des maîtres du domaine, si même elle n'en était la propriétaire. Elle était de belle extraction ou était tout comme et mieux de par ses vertus et ses hautes qualités, qui lui avaient acquis une grande notoriété. Quand elle mourut, elle fut, selon l'usage, ensevelie dans le domaine et sur ses restes fut élevé un édifice, un *sacellum*. Les coeurs fidèles y venaient sacrifier à ses manes, si elle était païenne, prier pour elle et l'invoquer, si elle était chrétienne.

C'est ainsi que l'édicule prit un caractère sacré. Au cours des temps, le culte qui s'y pratiquait, devint anonyme, adressé au génie de la famille ou du domaine. Et lorsque, par suite de l'expansion du christianisme, la nécessité d'un édifice se manifesta, l'attention des fidèles se porta naturellement sur le *sacellum*. L'ancien édifice resta le sanctuaire ; on y ajouta la grande travée pour le public.

as, are, faire cuire dans l'eau ; *elixus*, a, um (pour *elixatus*), cuit dans l'eau, trempé ; *lixo*, as, are, comme *elixo* *Elices*, um (*elicio*) rigoles.

Dans la « Revue des Etudes Anciennes », XXVIII, 1926, p. 263 V^o *Lez*, on lit : le chanoine Sabartheis (1925) a reconstitué toutes les formes de ce radical *Lis*-*Lez*-*Lecius*-*Lidius* etc. qui est très certainement un important vocable d'eau courante préromain.

Aussi, malgré l'attrait que peut avoir l'interprétation *Licia*, nom de femme, elle ne peut être présentée qu'avec circonspection.

Lissa, pré-romain fait remonter à la préhistoire et s'ajoute comme *indice*, aux quelques trouvailles faites en l'endroit.

S'il en était ainsi, la chapelle Saint-Fort serait un des rares témoins des premières manifestations extérieures du culte chrétien dans les campagnes. Ce seul titre suffirait à lui donner un intérêt spécial.

Mais, sautant par dessus les siècles, rapprochant cette première destination de celle de l'heure présente, on voit que primitivement tombeau, et les tombeaux étaient aussi des autels, l'édifice, après avoir été longtemps seulement un sanctuaire, revient à sa première destination, sépulcre... Comme l'homme, dans ce qu'il a de charnel, revient à son point de départ, fait de poussière il retourne en poussière.

Bouillé, 1953.

Jean DUCASSE.

Errata. — Note 6. 2e ligne, au lieu de « apposé au chevet », lire : « opposé au chevet ».

Note 14 : 2e et 3e lignes, au lieu de « églises orientales », lire : « églises orientées ».

P. 80, alinéa : *Antéfixe, acrotère*, 1re ligne : au lieu de « pignon épitre », lire : pignon portail ».

Murs latéraux, 3e ligne : au lieu de « XV^e siècle », lire : « IV^e siècle ».

DOCUMENTS

Extrait de « *La Chronique* » du 7 octobre 1855 :

Avis aux marins. — Le sieur Rd Guinodie aîné prévient les marins qui aspirent à obtenir des lettres de capitaines au long cours ou de maîtres au cabotage que son cours de navigation sera ouvert le 1er novembre prochain, à 9 heures du matin, allées d'Orléans, près l'hôtel de la poste à Libourne.

Extrait de « *La Chronique* » du 9 juillet 1854 :

A vendre, une vaste maison située à Libourne, rue Fonneuve, occupée actuellement par la gendarmerie.

S'adresser à MM. Emmanuel et Léopold Giraud, rue Montesquieu.

« *La Chronique* » du 10 septembre 1854 :

Le bruit s'était répandu à Bordeaux de la présence du choléra à Libourne (*fausse nouvelle*).

(*Extraits communiqués par M. Courty*).

Commission de Major du Régiment de Curton

POUR M. CHICOU MENAUD St. FORT

EMANUEL - CELESTE - AUGUSTIN DE DURFORT, DUC DE DURAS, pair de France, maréchal des camps et armées du Roi, gouverneur du château royal de St. Hubert généralissime des troupes patriotiques de plusieurs Sénéchaussées au Sieur Jean chicou Menaud St. Fort, salut. Sachant que vous avez été nommé par les suffrages de vos concitoyens à la place de Major du régiment patriotique de Curton. Considérant que vous avez toutes les qualités requises pour remplir dignement cette place et estimant qu'on ne pouvait faire un meilleur choix que de vous par le zèle que avez témoigné dans toutes les occasions qui se sont présentées où vous avez donné des preuves de votre valeur, courage, expérience, vigilance et bonne conduite et de votre fidélité et affection aux intérêts de la nation de la loi et du roi. Nous, en vertu de la charge de général à nous donnée par le vœu libre des Régiments et de plusieurs Sénéchaussées, vous avons commis et établi commandant établissons par ces présentes signées de notre main et contre signées de notre secrétaire Major du dit Régiment.

et ainsi qu'il vous sera commandé par nous et le Major général de la Sénéchaussée, pour le service de la nation et de la loi et du Roi, tenant la main à ce que ce régiment, vive en bon ordre et police, mandons à tous ceux à qui il appartiendra de vous reconnaître en la dite qualité, et aux officiers et bas officiers et volontaires du dit régiment, qu'à vous en ce faisant ils vous obéissent.

A Bordeaux, le 4 du mois de Mai 1790.

Le Duc de Duras.
Par Monseigneur, Lavalette.

DOCUMENT (1)

Reçu de Monsieur Beleuvre, la somme de soixante francs pour prix convenu de la restauration et vernissage que j'ai fait des différents tableaux de l'Athénée de cette ville.

A Libourne le 1er février 1825.
aprouvée la criture ci dessus

Boullaud
restaurateur titré des Musées de
Dijon et Besançon.

(1) Archives Départementales de la Gironde, Fonds Bigot (manuscrit de Sarrau).

Hache de pierre bipenne

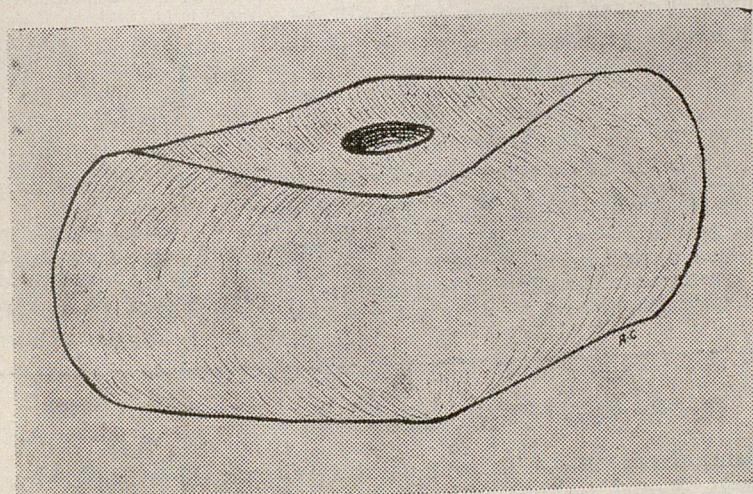
trouvée à SAINT-MAGNE-DE-CASTILLON

Cette pièce curieuse découverte par M. Testard au lieu-dit *Yot*, nous a été communiquée par notre collègue M. Friquet.

Elle est de facture rare, inconnue jusqu'à ce jour dans notre département. Les dimensions sont les suivantes :

Longueur totale : 0,156. — Epaisseur au centre : 0,060. — Epaisseur (hauteur) aux tranchants : 0,066. — Largeur maximum au centre : 0,065. — Longueur des méplats base et sommet : 0,135. — Largeur maximum des méplats base et sommet : 0,034. — Diamètre des perforations : 0,015.

De type naviforme, elle présente au sommet et à la base un début de perforation.



Cliché Sud-Ouest

Dessin R. Cousté

Il s'agit donc d'une pièce vraisemblablement perdue en cours de fabrication.

Taillée dans une roche calcaire, de texture saccharoïde, elle ne pouvait, de par la nature de son matériau, être destinée à des travaux violents. Ses tranchants moussses permettent de supposer qu'il s'agit d'une arme de chasse ou de combat : probablement un « casse-tête » contondant.

De nombreux Préhistoriens attribuent encore ces instruments à

l'époque néolithique, il semble cependant qu'il faille les rajeunir et les dater de l'âge du cuivre, même du début de l'âge du bronze.

Ces types d'outils se retrouvent en Scandinavie, dans les Palafittes de Suisse ; mais, si en ces lieux les outils perforés sont assez fréquents, la hache bipenne est toujours rare. De plus, le matériau est généralement emprunté à une roche dure ; c'est le contraire pour la pièce de Saint-Magne.

Il semble que sur le territoire de cette commune aient pu exister jadis des constructions mégalithiques, peut-être même des palafittes ou des Terramares.

Le nombre de haches trouvées par M. Testard plaiderait en ce sens.

En présence d'un tel outil et en raison même de la classification à peine ébauchée de ces époques (Néolithique, Enéolithique, Bronze), diverses suppositions peuvent être émises. De nombreux problèmes demeurent.

On peut toutefois rapprocher cette trouvaille d'un fragment de « casse-tête » rond, à perforation, trouvé dans la région de Sainte-Foy-la-Grande et signalé par notre collègue Ferrier (1).

Il s'agit vraisemblablement de même technique et de même époque (2).

Raoul COUSTÉ.

(1) J. FERRIER : Le premier casse-tête trouvé en Gironde (*Revue Historique et Archéologique du Libournais*), n° 33, année 1948.

(2) Je tiens à manifester, ici ma reconnaissance à M. Friquet qui n'a pas hésité à faire un voyage à Saint-Quentin-de-Baron pour me présenter cette pièce. Il me donne ainsi la possibilité de la faire figurer dans l'inventaire des outils à perforation. A cette fin, je transmettrai la photographie à la Société Préhistorique Française.

Livres et études à signaler :

Henri REDEUILH. — Le centenaire du chemin de fer de Coutras à Périgueux. *Sud-Ouest*, 23 juillet 1957.

Bernard PIERRET. — *Cavernes touristiques du Périgord*. Présente sous forme de guide, toutes les cavités d'intérêt esthétique ou préhistorique, accessibles aux touristes et amateurs.

R. DUFOURG. — Les grandes heures des régiments de Libourne. *Sud-Ouest*, 20-21 septembre 1957.

Henri REDEUILH. — Col d'amphore (marqué). Découvert rue Arnaud Miqueu à Bordeaux. *Sud-Ouest*, 1er octobre 1957.

Jean SECRET. — Vieux Colombiers Périgourdins. *Bul. Soc. Hist. Arch. du Périgord*. 2e livr. 1957, p. 63 à 68, avec 12 photos.

Actes de la Société Historique et Archéologique de Libourne

Séance du 27 Octobre 1957

Présidence de M. J.-A. GARDE, président

Présence de : Mmes Walton, Gardeau, Michollin ; Mlle Dutour ; M. Garde, président ; MM. Prot, J. Ducasse, Mirande, Faure, Duclion, Dr Moisan, Besson, Vacher, membres du Conseil ; MM. Domy, Bigot, Decros, Morin, Meillan, Walton, Basse, G. Ducasse, David, Page, Lassartesse, Rouchoux, Friquet, Boucher, Lamarzelle ; B. Ducasse, secrétaire général.

Excusés : Mme Caminade, Mlle Cessat ; MM. Général Soulé, Colonel Lewden, Lesage, Courty, Redeuilh, Coupry, Bastide, Forton.

Le Président salue M. et Mme Walton qui, venus en auditeurs à la séance, s'inscrivent comme nouveaux membres.

Nécrologie. — M. le Président prononce l'éloge funèbre de M. Couquiaud, ancien trésorier, récemment décédé.

Nouveaux membres. — M. Pierre d'Ynglemare, Le Gast, Saint-Aignan (présenté par MM. B. Ducasse et J. Ducasse) ; M. Lagrave à Béquille, Libourne (par MM. Boucher et Friquet) ; M. Tonnau, parfumeur, rue de la République à Ste-Foy-la-Grande ; M. Platrés, pharmacien, rue de la République, à Sainte-Foy-la-Grande ; (par MM. Augé et Le Mattre) ; Mme la marquise de Moneys à Andenge (Gironde) (par MM. Friquet et Du Foussat) ; M. Walton, 48 cours Alsace-Lorraine à Bordeaux (par MM. Ducasse et Garde).

Observation sur le dernier Bulletin. — M. Vacher signale que M. Fauray, nouveau membre à la séance de juillet, a été présenté par M. Bassac et lui-même. C'est par suite d'une confusion involontaire commise lors de la correction des épreuves entre les noms de nos deux très estimables collègues Bassac et Besson, que le nom de ce dernier a été imprimé par erreur, ce dont nous nous excusons vivement.

Distinctions. — Mlle Sambuconi-Dubroca, officier des Palmes Académiques.

Echos et Nouvelles. — M. Jacques Chastenet sera reçu à l'Académie Française le 28 novembre.

Circonscriptions des Antiquités. — Les circonscriptions archéologiques ont été remaniées et celle de Bordeaux comprend la Dordogne, la Gironde, les Landes, le Lot-et-Garonne, les Basses-Pyrénées. Même circonscription désormais pour les Antiquités Historiques et Préhistoriques.

Le Directeur des Antiquités Historiques pour la circonscription de Bordeaux reste notre collègue Coupry, professeur à la Faculté, et président de la Société Archéologique de Bordeaux.

Le Directeur des Antiquités Préhistoriques pour la même circonscription est M. François Bordes, professeur de Préhistoire à la Faculté des Sciences de Bordeaux (46, chemin Jouis, à Talence).

Assemblée générale. — Le quorum du quart des membres inscrits n'étant pas atteint, l'Assemblée ne peut adopter définitivement la proposition d'augmenter la cotisation. Il en sera décidé en janvier 1958.

Dons au Musée. — De M. Decros, une baïonnette du XIX^e siècle, (voir

présentation n° 4) ; de M. Garde, un carton de silex moustériens et une hache polie, (voir présentation n° 2).

Dons aux archives. — De M. Lesage, une caricature de M. Barbeyron — De M. Friquet, le n° du 23 octobre 1937 du *Résistant* (caricature sur les fionniles de Castillon). — De M. Jean Ducasse, *L'Hôpital des Lépreux*. — De M. B. Ducasse, *Sortie d'études en Fronsadais*, articles tirés à part du Bulletin n° 84. — De M. le Colonel Plantey, Supplique d'un ancien vicaire de Génissac à l'archevêque de Bordeaux.

Ouvrages reçus. — *Revue Historique de Bordeaux* avril-juin, juillet-septembre 1937. — *La vie de Bordeaux* 5 octobre 1937. — Catalogues Dorbon n° 636,637. — *Terroirs vivants* n° 4-2. — *Bulletin de l'Instituto Estudios Giennenses*. — *15 mois d'action en Algérie*. — *Informations et Documents* n° 70 à 74. — *Notre vallée* n° 3 à 5 (juillet, août, septembre).

Bulletin des Sociétés : Périgord, 2e trim. 1937 ; Réolais, n° 29 à 31 ; S.P.F. mars-avril, mai-juin ; Borda, avril-juin ; Agenais, avril-juin, juillet-septembre ; Lot, avril-juin ; Comice de Libourne, 2e trim. 1937.

Notre Vallée a bien voulu accepter l'échange avec notre Bulletin.

Hommage au professeur Malvesin-Fabre. — M. Domy donne le programme des manifestations prévues les 23 et 24 novembre, en l'honneur de notre collègue décédé.

Nos vieilles Eglises. — Nous lisons dans le compte rendu d'une séance du Conseil Municipal de Galgon (Sud-Ouest 43 août 1937) :

« Le maire fait part au Conseil d'un entretien avec l'architecte départemental des M. H. et donne lecture d'un rapport indiquant l'état de vétusté dans lequel se trouve la charpente de l'église et des dangers qu'elle fait courir.

» Ce rapport indique notamment que la charpente de l'église, entièrement ouvrageée, datant des XVI^e et XVII^e siècles, est très connue dans les ouvrages archéologiques ; qu'elle avait été établie pour être vue depuis la nef.

» Elle doit être reconstruite dans le même style, en bois de chêne, et en employant les anciennes pièces ouvrageées qui pourraient être utilisées. La voûte actuelle, de construction moderne, devrait disparaître.

» Le Conseil qui, après s'être rendu sur les lieux, ne partage pas ces suggestions, décide, pour le moment, de faire prendre des mesures de sécurité par l'étalement et le renforcement des poutres qui menacent de céder...»

L'église de *Lalande-de-Pomerol* a été restaurée ces derniers mois ; une partie de la façade et la porte ont été refaites à neuf ; le clocher et le pignon du chevet ont été également rajeunis. Le style original de l'édifice a été respecté, les chapiteaux du portail sont moins heureusement réussis.

PRESENTATIONS ET COMMUNICATIONS

1^o — M. le Général Soulé signale la découverte de plusieurs squelettes à Coutras, dans un lieu, où, selon lui, se trouvait le cimetière protestant.

L'inventeur était fort intrigué par la quantité d'épingles qui se trouvaient autour des squelettes. Mais Camille Enlart, dans son *Manuel d'Archéologie*, signale la coutume d'envelopper les morts dans un linceul cousu d'épingles que l'on retrouvait plus tard intactes auprès des squelettes.

2^o — M. Garde présente les objets préhistoriques qu'il offre au musée. C'est d'abord un carton de six pièces d'époque moustérienne de tradition acheuléenne. Ces pointes, bifaces, grattoirs, proviennent d'un gîte étape qu'il

a découvert sur le plateau de *Gaillard*, à 400 mètres au sud de l'extrémité Ouest du village des *Artigues-de-Lussac*.

M. Garde a également trouvé une petite hache polie en roche dure du néolithique inférieur, sur le plateau du *Caillevat*, à *Saint-Denis-de-Pile*. C'est le 3^e exemplaire rencontré au même lieu, de même époque, même forme et même matière (voir *Revue H. A. du Libournais* tome XIV p. 77).

3^o — M. Duclion a recueilli dans son jardin cours *Tourny*, à 1 mètre de profondeur, un bout d'épieu ou de pique, en fer, assez oxydé, destiné à être emmanché, (10 cm de long environ).

4^o — M. Decros présente la baïonnette offerte au musée. Elle ne remonte pas plus loin que le XIX^e siècle, car les anciennes s'enfonçaient dans le canon du fusil lorsqu'on avait épuisé les munitions.

Notre collègue montre également un fragment de marbre, figurant une balle ou un fruit, avec un trou montrant qu'il était destiné à faire partie d'un groupe.

5^o — M. Vacher présente une monnaie trouvée à *Vayres* : un Antoninien en argent de *Postumus* (*Marcus Cassianus Latinus Postumus*, 238-267).

Les Antoniniens ont été créés par *Caracalla* en 213. Le taux d'argent n'est pas très élevé ; poids théorique, 3 gr. 18 ; équivalait à deux deniers.

6^o — M. Besson nous a apporté une charge de procureur à *Riom*, avec un sceau à déterminer, 1733 ; et l'exemplaire *d'Horace ayant appartenu à Montaigne* et portant son ex-libris. Édité à Paris chez *Maurice de Porta* en 1843. Reliure ancienne, basane marron, décorée sur les plats d'un double encadrement de filets à froid avec fleurons d'angle dorés et d'un fleuron médaille au centre, représentant une tête de profil, sur le plat supérieur *PLATO*, sur le plat inférieur *Dmo*.

Cet ouvrage fait partie de la Bibliothèque Municipale de *Libourne*.

7^o — De très importants travaux ont lieu au *pas de Rauzan* pour l'installation des tuyaux devant transporter le gaz de *Lacq*. A cette occasion, la presse a annoncé la trouvaille de squelettes de chevaux et de quelques pièces d'armes, vestiges datant de la bataille de *Castillon* ?

M. le Maire de *Castillon* a fait savoir à cette occasion au Président que si nul objet n'avait été apporté ces temps-ci à *Castillon*, par contre la mairie conserve quelques armes anciennes, trouvées au cours de dragages en *Dordogne*, aux mêmes lieux.

Le secrétaire signale des trouvailles faites au *pas de Rauzan* par M. *Rebeyrol fils*.

M. Lamarzelle fait circuler quelques objets qu'il a recueillis sur le territoire de *Lamothe-Montravel* à 30 mètres environ en aval de la statue érigée sur l'emplacement de l'ancienne *chapelle de Talbot*.

Mais ces vestiges datent sans nul doute de l'époque galloromaine : fragments de tuiles à rebords, poterie peignée, et une petite pièce de bronze que M. Vacher identifie comme une monnaie d'*Hadrien* : *Revers*, victoire tenant un trophée ; *Avers*, *HADRIANUS*, la tête à droite, couronnée radiée (*Publius Aelius Hadrianus*, 117-138 après J. C.).

Nota. — D'après *Sud-Ouest* du 4 novembre 1937, parmi divers vestiges découverts dans la tranchée le 1er novembre, se trouvait précisément une belle monnaie d'*Hadrien* (photo Bonny).

8^o — M. Friquet présente quarante lettres du soldat *Chicou*, garde du Roi à *Versailles*, de 1732 à 1743. Lettres ornées de divers cachets, de *Versailles*,

de châteaux et résidences princières, de divers camps, tel le «camp devant la ville de Gand».

Le garde du Roi fait de nombreux appels de fonds à sa famille, ou accuse réception d'envois qui sont de l'ordre généralement de mille francs ou de 600 francs.

9° — C'est ensuite le Procès-verbal de *nomination d'un juge de Puisseguin* : «Le 26 juillet 1678, a comparu devant... de Bacalan, examinateur en la cour de la sénéchaussée de Castelmoron d'Albret, Pierre Ducasse, assisté de Maître Duruyau son procureur, en présence de M. le Procureur du Roi; agréé par Jean de Fournel, chevalier, baron de Puisseguin, comme juge de la baronnie de Puisseguin».

Enfin, dernier document assez curieux : nomination de *major au régiment patriotique de Curton* en 1790 (à paraître).

10° — M. Friquet a apporté une nouvelle hache préhistorique trouvée à St-Magne-de-Castillon par M. Testar, au lieu dit *Yot*, en novembre 1936 (voir la *Revue*, 1934 p. 71 et 1934 p. 67 et 90, pour les trouvailles précédentes faites

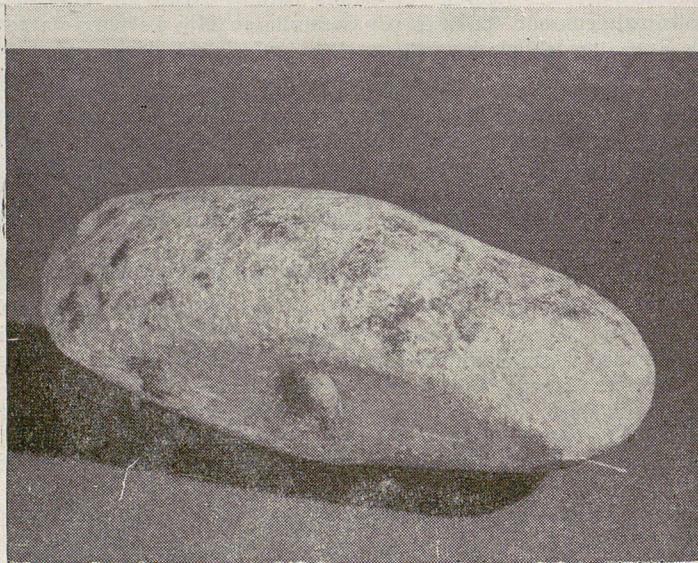


PHOTO BONNY.

A COMPARER AVEC LE DESSIN DE M. COUSTÉ, Voir PAGE 119.

au même lieu). Ce curieux objet est une hache double en pierre polie (voir *Manuel de Dechelette* p. 317 fig. 483) mais d'une forme particulière. On remarque deux débuts de perforation. Longueur 436 m/m ; largeur au trançant 66 m/m ; largeur au centre 60 m/m ; épaisseur 63 m/m ; poids 830 grammes.

A Fompeyre, non loin de là, M. Testar aurait trouvé une nouvelle hache en silex qui nous sera présentée prochainement.

11° — M. Videau nous écrit avoir découvert en septembre une inscription sur anse d'amphore : L Q S dans un cadre (M. Vacher a trouvé une anse marquée O). Cette marque qui représente les initiales du propriétaire, est

fréquente à Rome et en Espagne, et a été trouvée en plusieurs endroits en France (voir Grenier, *Manuel*, 2e partie, *l'Archéologie du sol* p. 631). Elle paraît rare dans notre région, d'où l'intérêt de la trouvaille de M. Videau.

12^e — M. Garde étudie un document qui entre aux archives, don du Colonel Plantey.

D'après un document publié par Guignard, dans son *Histoire de Castillon*, l'abbé Mourrassie et son vicaire, l'abbé Boisset (son neveu d'ailleurs), prêtèrent le serment constitutionnel en 1791. Mais l'abbé Mourrassie ne tarda pas à se rétracter puisqu'il fut signalé comme réfractaire.

L'abbé Boisset, au contraire, profita de l'ordre donné aux prêtres de renoncer à leurs vœux et de remettre leurs lettres de prêtrise pour renoncer définitivement à la vie ecclésiastique.

A la réorganisation du culte qui suivit le Concordat, le sieur Boisset ne réintégra pas l'Eglise, et dès lors, considéré comme simple citoyen, se maria.

Histoire banale, hélas, en ces temps troublés, mais qui se corse d'une supplique demandant à l'Archevêque de Bordeaux l'autorisation de compléter le mariage civil par le mariage religieux.

Dès lors, affaire purement religieuse, et qui n'entre plus dans le cadre des travaux de notre société.

13^e — M. Bernard Ducasse signale la présence à Sainte-Terre, à la plage, de débris gallo-romains dans la rivière.

Il prend date pour la découverte, en août dernier, d'une station préhistorique, sur le plateau du *Gravoux* à Saint-Genès-de-Castillon.

L'outillage recueilli jusqu'ici est principalement néolithique, avec présence de quelques pièces semblant attribuables à des civilisations plus anciennes.

Sont présentés aujourd'hui quelques pointes de flèches à tranchant transversal, deux percoirs, 23 grattoirs, 33 pierres de jet et nucléus, quelques éclats de haches polies dont deux gros fragments, de la poterie...

14^e — M. Bernard Ducasse lit ensuite un travail sur *l'Isle du Carney*, ancienne paroisse rattachée de nos jours, à Lugon (à paraître).

La présence des propriétaires de l'ancienne église du Carney, M. et Mmes Walton, venus en auditeurs, augmente fort l'intérêt de cette communication. Et grâce à leur aimable collaboration, on peut espérer que les hypothèses émises se changeront bientôt en certitudes.

B. D.

NÉCROLOGIE

Pierre COUQUIAUD

1880 — 1957

Notre société vient d'éprouver une perte cruelle en la personne de M. Pierre Couquiaud.

Né à Eynesse le 28 juin 1880, il est décédé à Libourne le 19 août 1957. Il avait débuté dans l'enseignement dans la petite commune de Gensac et sa dernière station fut Libourne où il professa durant une vingtaine d'années. Il prit sa retraite étant directeur de l'école du Sud, cette école aujourd'hui désaffectée, où l'avait précédé naguère un autre de nos éminents collègues : Ernest Corbinaeu.

Pierre Couquiaud est porté sur les listes de nos sociétaires à dater de 1934, mais il était membre de droit de notre groupement comme ancien membre de la Société d'Etudes Préhistoriques ainsi que le stipule le procès-verbal de la séance du 14 janvier 1934. Autant dire qu'il était de chez nous depuis toujours.

Esprit curieux il s'intéressait à de multiples problèmes d'histoire qu'il aimait à aborder avec nous lors de nos fréquentes rencontres motivées par les contacts nécessaires, entre le secrétaire et le trésorier. Il possédait d'ailleurs une riche bibliothèque et la diversité des ouvrages qui la composaient était à l'image de la diversité des études auxquelles se livrait notre collègue.

Ses communications bien conçues, brèves et bien équilibrées, n'ont que le tort d'être peu nombreuses. On relève dans nos bulletins : *Les maladies de l'homme préhistorique*, tome III, p. 70-72 ; *La chasse dans le Libournais avant la Révolution*, tome IV, p. 84-85 ; *Un épisode de la fronde à Libourne*, tome V, p. 34-53. En 1938, il accepta la lourde tâche de trésorier de la société, poste qu'il conserva durant quatorze années et où il donna toute la mesure de son dévouement.

Vaincu par l'âge, il abandonna ses fonctions en 1952, mais si sa vigueur physique était amoindrie, ses facultés intellectuelles n'étaient pas pour autant abattues ; il nous en administra la preuve par un reportage très vivant sur un voyage qu'il fit à Pompéi en 1953.

J'envoie un salut ému à la mémoire de ce bon serviteur de la société, qui fut un de ces ouvriers de la première heure qui par leur fidélité, leur travail silencieux, leur abnégation, ont forgé cette belle œuvre : La Société Historique et Archéologique de Libourne, et je présente à sa famille l'hommage de notre douloureuse sympathie.

J.-A. G.

Table des matières du tome XXV

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

	Pages
Séances trimestrielles	25, 63, 91, 121
Assemblée générale annuelle	27 à 29
Jacques Chastenet à l'Académie Française	31, 90, 92
Sortie d'Etudes en Fronsadais	57
Le Congrès des Sociétés Savantes à Libourne	92, 93
Circonscriptions des Antiquités Archéologiques	121
Nécrologie : Pierre Couquiaud	125

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

Bibliographie	22, 56, 82, 84, 89, 120
« La Cavernière », coche d'eau libournais (M. Besson)	3
A propos de la descendance de Guillaume Plombart et d'Hélène d'Harzillemont	16
Y a-t-il du nouveau sur la construction des deux premières églises de Saint-Denis-de-Pile (J.-A. Garde)	17

	Pages
Montesquieu chez ses notaires de La Brède, <i>Bibliographie</i> (J.-A. Garde)	22
L'Hôpital des Lépreux (Jean Ducasse)	33
A propos de la Chapelle de Maumugron, à Arveyres (J.-A. G.) ..	44
Guinodie et la « Grotte » de Pichon à Lussac	45
Sur le curé réfractaire de Génissac	48
Fragment de bol sigillé provenant des fouilles de Vayres (Pierre Vacher)	51
L'Abbé Charriez, vicaire et curé de Libourne (W. Le Mattre) ..	53
La Virvée, limite de juridiction	55
La Chapelle Saint-Fort à St-Etienne-de-Lisse (Jean Ducasse) ..	65, 103
Le Livre d'heures de Talbot (W. Le Mattre)	81
Arrêt de la Cour du Parlement de Guyenne contre les blasphé- mateurs du saint nom de Dieu	83
Dénombrement des propriétaires d'Arveyres n'habitant pas dans la paroisse en 1688	85
Sœur Paule Harzillemont († U. Bigot)	97
Procès-verbal de l'Assemblée de la paroisse de Moulon en 1789 (J.-A. G.)	102
Commission de Major du Régiment de Curton	118
Hache Bipenne trouvée à St-Magne-de-Castillon (R. Cousté) ..	119

PRÉSENTATIONS ET COMMUNICATIONS RÉSUMÉES

Documents d'archives	63, 95, 96, 117, 118, 122
Le vieux Libourne (Boucher, Friquet, B. Ducasse, Duclion) ..	30, 31, 95, 123
Silex paléolithique de la région de Ligueux (Dr Moisan) ..	30
Fragment de poterie trouvée à <i>Thouil</i> , Villegouge (Aygues- parsse)	30
Sur la naissance de Libourne (Courty)	30
Fragments de marbre trouvés à Libourne (P. Vacher, Decros) ..	30, 123
A propos des découvertes du <i>Morin</i> , Pessac-sur-Dordogne (Abbé Breuil)	31
Boulet de pierre trouvé <i>au tertre</i> de Fronsac (Besson)	64
Le secret de la terra sigillata	64
Monnaies romaines trouvées à Grézillac, Vayres, Lamothe- Montravel	64, 123
Correspondance de Blanchard à propos de St-Germain-la-Riv.	64
Découvertes faites à la <i>Maison Blanche</i> , Montagne (Rapin) ..	64
Découvertes gallo-romaines à Eynesse (P. Vacher)	93
Découvertes à <i>Calon</i> , Montagne	93
Silex taillés trouvés à <i>Bray</i> , au <i>Gravouax</i> , Saint-Genès-de- Castillon (B. Ducasse)	95, 125

	Pages
Silex taillés trouvés à <i>Bouildé</i> , Fronsac (B. Ducasse)	95
Découvertes gallo-romaines à <i>Saint-André</i> , Saint-Georges-de-Montagne	95
Poteries du Moyen Age au <i>tertre</i> de Fronsac (Boucher)	95
Poterie sigillée découverte à Libourne (P. Vacher)	95
Découvertes gallo-romaines à Vayres (P. Vacher, Videau)	
	95, 96, 123, 124
Correspondance sur la campagne du Maroc en 1907	95
<i>Longa Bornia</i> (Jean Ducasse)	96
Sur l'origine de la mise de l'eau dans le vin (Besson)	96
Copie du discours de Louis XVI aux Etats Généraux	96
Découvertes d'Allas les Mines (Coupry)	96
Nos vieilles églises	122
Squelettes trouvés à Coutras (général Soulé)	122
Silex moustériens de <i>Gaillard</i> , Artigues-de-Lussac et hache polie du <i>Caillevat</i> , St-Denis-de-Pile (Garde)	123
<i>Horace</i> ayant appartenu à Montaigne (Besson)	123
Découvertes au <i>Pas de Rauzan</i> (Lamarzelle)	123
Lettres du soldat Chicou, garde du Roi (Friquet)	124
Nomination d'un juge de <i>Puisseguin</i> (Friquet)	124
Hache bipenne trouvée à <i>Yot</i> , St-Magne-de-Castillon (Friquet)	124
A propos de l'abbé Boisset, vicaire à Génissac en 1791	125
Vestiges gallo-romains à Sainte-Terre (B. Ducasse)	125
L'Isle du Carney (B. Ducasse)	125

ILLUSTRATIONS

Les Tours du Grand Port, dessin Léo David, <i>couverture</i> n° 83	
Le château de Pardaillan	<i>couverture</i> n° 84
Plan du prolongement de la rue de Guîtres	37
Extrémité de la rue des Chais, <i>planche hors texte</i>	40
Mur dit des Lépreux, <i>planche hors texte</i>	41
Fragment de bol sigillé de Vayres	51
Eglise de Galgon	59
Découvertes de Vérac	61
Château de Cadillac-en-Fronsadais	<i>couverture</i> n° 85
Chapelle Saint-Fort, photos et plans	65, 66, 75, 103, 106, 113
Découvertes de <i>Calon</i> , Montagne	94
Eglise de Lalande-de-Pomerol	<i>couverture</i> n° 86
Hache bipenne trouvée à St-Magne-de-Castillon, dessin, photo	119, 124

Le Gérant : B. DUCASSE.

Imprimerie Libournaise : P. GÉLIX, 68, rue Président-Carnot